

## Séance du conseil du 8 novembre 2022

---

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de L'Érable tenue le 8 novembre 2022, à 13 h 30, à la salle du conseil de la MRC de L'Érable, située au 1783, avenue Saint-Édouard, à Plessisville, à laquelle sont présents :

<u>Municipalité</u>	<u>Population</u>	<u>N<sup>bre</sup> voix</u>	<u>Nom</u>
Inverness	918	1	Gervais Pellerin
Laurierville	1 346	1	---
Lyster	1 613	2	Yves Boissonneault
Notre-Dame-de-Lourdes	782	1	Jocelyn Bédard
Paroisse de Plessisville	2 679	2	Jean-François Labbé
Plessisville	6 666	5	Pierre Fortier
Princeville	6 494	5	Laurier Chagnon
Sainte-Sophie-d'Halifax	604	1	Christian Daigle
Saint-Ferdinand	2 087	2	Yves Charlebois
Saint-Pierre-Baptiste	543	1	Donald Lamontagne
Villeroy	500	1	---

Formant quorum sous la présidence de M. Gilles Fortier, préfet, et maire de la ville de Princeville.

M. Marc Simoneau, maire de Laurierville, et M. Éric Chartier, maire de Villeroy, sont absents.

M. Raphaël Teyssier, directeur général, est également présent.

---

### Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour – Adoption
3. Ressources humaines – Dossier employé
4. Divers
5. Période de questions
6. Levée de la séance.

#### **1. Ouverture de la séance**

---

M. Gilles Fortier, préfet, ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

#### **2. Ordre du jour – Adoption**

---

2022-11-312

ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

ATTENDU QUE l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire a été notifié à chacun des membres du conseil de la MRC, tel que requis par les dispositions du *Code municipal du Québec*;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Jocelyn Bédard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**3. Ressources humaines – Dossier employé**

---

2022-11-313

ATTENDU QU'après analyse de la structure du service de développement du territoire de la MRC par la direction générale, il y a lieu de réorganiser la structure de ce service;

ATTENDU QU'une telle réorganisation amène une redéfinition des tâches et l'abolition du poste de commissaire agroalimentaire;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. le conseiller Laurier Chagnon, il est résolu :

D'AUTORISER l'abolition du poste de commissaire agroalimentaire;

D'AUTORISER la fin d'emploi de l'employée ayant le numéro 10223, le tout selon les modalités prévues dans le cadre d'une entente de fin d'emploi à intervenir entre les parties;

D'AUTORISER le directeur général de la MRC de L'Érable à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. Divers**

---

Aucun point n'est ajouté.

**5. Période de questions**

---

Aucune question.

**6. Levée de la séance**

---

2022-11-314

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. le conseiller Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 13 h 33.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Gilles Fortier, préfet

---

Raphaël Teyssier, directeur général  
et greffier-trésorier